

# Trajectoire TERRITOIRE<sup>(1)</sup>

## OCTOBRE 2023

**TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS  
PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE  
OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE**

**Trajectoire Territoire Octobre 2023 est un Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».**

**Période de commercialisation :** du 11 septembre au 28 octobre 2023. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de Trajectoire Territoire Octobre 2023 peut cesser à tout moment avant la fin de la période de commercialisation.

**Émetteur :** Crédit Mutuel Arkéa<sup>(2)</sup>. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur.

**Durée d'investissement conseillée :** 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé (le remboursement automatique anticipé intervient si à une Date de Constatation Annuelle<sup>(3)</sup>, l'indice Morningstar® Transatlantic Paris Aligned Benchmark Select 80 Decrement 5% ne clôture pas en baisse de plus de 10% par rapport à son Niveau Initial, à savoir le cours de clôture de l'Indice (le 07 novembre 2023). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies.

**Éligibilité :** compte titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

**Catégorie d'investisseurs :** cet instrument financier s'adresse à des investisseurs professionnels et non-professionnels.

**Code ISIN :** FR001400JF57

**Communication à caractère publicitaire.  
Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

<sup>(1)</sup> Le produit est indexé sur la performance de l'indice Morningstar® Transatlantic Paris Aligned Benchmark Select 80 Decrement 5% composé de 80 entreprises et est aligné sur la recommandation du GIEC de ne pas dépasser un réchauffement climatique de plus de 1,5 °C. Son objectif est de refléter la performance des entreprises Mid et large cap de la zone euro et des États-Unis en respectant les trajectoires compatibles avec la décarbonation de l'économie voulue par l'accord de Paris. Le poids de la zone euro représente 70% du poids global et celui des États-Unis 30%. L'attention de l'investisseur est attirée sur l'absence d'investissement direct sur l'Indice.

<sup>(2)</sup> Notations : Moody's: Aa3 au 30 juillet 2021 / Fitch : A au 09 décembre 2021. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation. Elles ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni un argument de souscription du produit.

<sup>(3)</sup> Le détail des dates figure en page 10 de la présente brochure.



## EN QUELQUES MOTS

**Trajectoire Territoire Octobre 2023 est un produit de placement d'une durée maximale de 10 ans, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, dont les caractéristiques sont les suivantes :**

- Le titre de créance est exposé à l'évolution de l'indice Morningstar® Transatlantic PAB Select 80 Decrement 5%, indice représentatif du marché actions de la zone euro et des États-Unis. L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5% par an. Il est composé de 80 entreprises de l'univers et est aligné sur la recommandation du GIEC de ne pas dépasser un réchauffement climatique de plus de 1,5 °C. Son objectif est de refléter la performance des entreprises Mid et large cap des zones euro et des États-Unis en respectant les trajectoires compatibles avec la décarbonation de l'économie voulue par l'accord de Paris. Le poids de la zone euro représente 70% du poids global et celui des États-Unis 30%.
- Le versement d'un coupon inconditionnel de 6,5%<sup>(1)</sup> garanti les 3 premières années, quelle que soit l'évolution de l'Indice.
- Un remboursement anticipé automatique du capital initial<sup>(1)</sup>, majoré d'un gain de 6,5%<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis la fin de l'année 3 (09 novembre 2026), si à une Date d'Observation Annuelle à partir de l'année 4 (08 novembre 2027), l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 10% par rapport à son Niveau Initial<sup>(2)</sup> (soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 6,45%<sup>(1)</sup>).
- À l'échéance des 10 ans, en l'absence de remboursement anticipé automatique :
  - » Un remboursement du capital initial<sup>(1)</sup> majoré d'un gain de 6,5%<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis la fin de l'année 3 (09 novembre 2026), soit un gain de 45,5%<sup>(1)</sup>, si à la Date d'Observation Finale, le 07 novembre 2033, l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 10% par rapport à son Niveau Initial<sup>(2)</sup> (soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 5,81%<sup>(1)</sup>).
  - » Un remboursement du capital initial<sup>(1)</sup> à l'échéance si à la Date d'Observation Finale, le 07 novembre 2033, l'Indice clôture en baisse de plus de 10% mais que cette baisse n'excède pas 50% par rapport à son Niveau Initial<sup>(2)</sup> (soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 2,08%<sup>(1)</sup>).
  - » **Une perte en capital partielle ou totale à l'échéance** si à la Date d'Observation Finale, le 07 novembre 2033, l'Indice clôture en baisse de plus de 50% par rapport à son Niveau Initial<sup>(2)</sup>. Par exemple, si l'Indice a baissé de 55% par rapport à son Niveau Initial<sup>(2)</sup> à la Date d'Observation Finale<sup>(3)</sup>, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la baisse finale de l'Indice depuis la Date d'Observation Initiale<sup>(3)</sup> soit un remboursement final à 45% du capital initial<sup>(1)</sup>.

Trajectoire Territoire Octobre 2023 est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur puisqu'ils ne tiennent pas compte des frais, commissions et/ou prélèvements, et fiscalité applicables au cadre d'investissement (compte titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation). En effet :

**Les termes « capital », « capital initial » et « capital initialement investi » désignent la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et ne correspondent donc pas nécessairement aux sommes versées par l'investisseur). Les montants de remboursement présentés sont hors frais, commissions et/ou prélèvements applicables au cadre d'investissement.** Par ailleurs, les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'échéance le 14 novembre 2033). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.

Les taux de rendement annuels présentés sont hors frais d'entrée/ d'arbitrage et hors frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors frais de souscription et hors droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, et l'Émetteur, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur

**Trajectoire Territoire Octobre 2023 est un instrument financier dont les fonds levés dans le cadre de l'émission seront spécifiquement alloués au financement de projets en lien avec le climat et la transition énergétique. L'attention de l'investisseur est attirée sur l'absence d'investissement direct sur l'Indice. Trajectoire Territoire Octobre 2023 constitue une obligation verte.**

<sup>(1)</sup>Les gains, montants de remboursement et Taux de Rendement Annuel (TRA) Brut présentés sont hors commission de souscription et hors droits de garde liés au compte titres et hors frais d'entrée et frais de gestion liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, hors défaut de paiement, faillite de l'Émetteur.

<sup>(2)</sup>Cours de clôture de l'Indice le 07 novembre 2023.

<sup>(3)</sup>Le détail des dates figure en page 10 de la présente brochure.

## AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

### AVANTAGES

• Objectifs de gain annuel de 6,5%<sup>(1)</sup> inconditionnel de l'année 1 à 3, majoré d'un coupon conditionnel de 6,5%<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis la fin de la troisième année (09 novembre 2026) (soit un TRA brut maximum 6,45%<sup>(1)</sup>) :

» Dès lors qu'à partir de la fin de l'année 3, à l'une des Dates d'Observation Annuelle<sup>(2)</sup>, l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 10% par rapport à son Niveau Initial<sup>(3)</sup> ;

» Ou, à la Date d'Observation Finale<sup>(2)</sup>, si l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 10% par rapport à son Niveau Initial<sup>(3)</sup>, (soit un TRA brut de 5,81%<sup>(1)</sup>)

• Potentiel remboursement anticipé automatique du capital initial<sup>(4)</sup> chaque année à partir de l'année 4, dès lors qu'à l'une des Dates d'Observation Annuelle<sup>(2)</sup>, l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 10% par rapport à son Niveau Initial<sup>(3)</sup>.

• Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital initial<sup>(4)</sup> à l'échéance des 10 ans en l'absence de remboursement anticipé : dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 50% par rapport à son Niveau Initial<sup>(3)</sup> à la Date d'Observation Finale<sup>(2)</sup>.

### INCONVÉNIENTS

Trajectoire Territoire Octobre 2023 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en comptes-titres, ou en cas de rachat, d'arbitrage liés au contrat d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie, alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, dans ce cas, la formule de remboursement ne s'applique pas et le prix dépend alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Observation Finale<sup>(2)</sup>, l'Indice clôture en baisse de plus de 50% par rapport à son Niveau Initial<sup>(3)</sup>).

• Le rendement de Trajectoire Territoire Octobre 2023 à l'échéance est très sensible à une faible variation de la baisse de l'Indice autour du seuil de «-50%» (seuil de perte en capital) et du seuil de «-10%» (seuil de remboursement total du capital majoré de la totalité des coupons) par rapport à son Niveau Initial<sup>(3)</sup>.

• L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 4 à 10 années.

• L'investisseur ne peut pas bénéficier d'un remboursement anticipé automatique lors des années 1 à 3.

• Le gain maximum de l'investisseur est limité à un gain de 6,5%<sup>(1)</sup> inconditionnel par an de l'année 1 à 3, majoré d'un coupon conditionnel de 6,5%<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis la fin de l'année 3 (09 novembre 2026) L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).

• Risque de crédit : l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.

• Le produit peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, et l'Émetteur, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

• L'Indice est équilibré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5% par an.

<sup>(1)</sup> Les gains, montants de remboursement et Taux de Rendement Annuel (TRA) Brut présentés sont hors commission de souscription et hors droits de garde liés au compte titres et hors frais d'entrée et frais de gestion liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, hors défaut de paiement, faillite de l'Émetteur.

<sup>(2)</sup> Le détail des dates figure en page 10 de la présente brochure.

<sup>(3)</sup> Cours de clôture de l'Indice le 07 novembre 2023.

## FACTEURS DE RISQUES

Crédit Mutuel Arkéa recommande, conformément à l'article 14 du règlement délégué (UE) 2019/979, de lire attentivement la rubrique «Facteurs de risques» du Prospectus de Base (accessible à l'adresse <https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2022-11/programmestructuresnovembre2022.pdf>) et le cas échéant, de tout supplément postérieur (disponible sur le site internet du Crédit Mutuel Arkéa [https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/c\\_33784/fr/autres-programmes](https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/c_33784/fr/autres-programmes)).

Le produit, en raison de sa nature, est caractérisé par un degré de risque élevé qui est lié, notamment :

### RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

En cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Tout rachat sera exécuté aux conditions de marché. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. À l'échéance, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation et si l'Indice baisse de plus de 50%, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à celle de l'Indice.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Certaines conditions exceptionnelles de marché (par exemple, en cas de suspension ou de réduction importante des négociations sur une ou plusieurs actions composant l'Indice) peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

### RISQUE DE CONTREPARTIE

Le client est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement et de mise en résolution de l'Émetteur. La notation de Crédit Mutuel Arkéa est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.

### RISQUES LIÉS AUX SOUS-JACENT

Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Morningstar® Transatlantic PAB Select 80 Decrement 5%. Le niveau de l'Indice peut être affecté par des événements économiques, financiers et politiques, y compris la(les) bourse(s) de valeurs ou système(s) de cotation sur lesquels les titres composant l'Indice sont négociés. L'Indice est composé d'actions sous-jacentes qui seront sujettes à des fluctuations de prix de marché, ce qui peut affecter de manière négative la performance du produit.

### RISQUES RELATIFS À L'UTILISATION DES

### FONDS DE L'ÉMISSION

Il n'existe actuellement aucune définition établie (par la loi, le régulateur ou autre) en matière de finance durable concernant les obligations vertes ou plus généralement les projets qualifiés d'écologiques («green») (ou tous autres termes équivalents). L'affectation des fonds provenant de Trajectoire Territoire Octobre 2023 pourrait ne pas satisfaire aux exigences législatives ou réglementaires futures en la matière ou à l'engagement de l'Émetteur de ne financer que des projets éligibles, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur la valeur du titre ou son rendement. L'attention du client est également attirée sur le risque que cette affectation pourrait ne pas satisfaire à ses attentes ou ses exigences concernant les critères ou indications d'investissements auxquels il pourrait être tenu de se conformer.

### RISQUES LIÉS À L'INFLATION

Le produit n'est pas indexé à l'inflation et par conséquent le capital et les coupons associés ne seront pas ajustés de l'inflation. Le rendement corrigé de l'inflation pourrait donc être négatif si l'inflation était supérieure au rendement du produit.



## PAIEMENT DU GAIN

À la Date d'Observation Initiale, le 07 novembre 2023, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme étant son Niveau Initial.

### UN COUPON INCONDITIONNEL DE 6,50%<sup>(1)</sup> GARANTI LES 3 PREMIÈRES ANNÉES

Versement d'un coupon inconditionnel de 6,50%<sup>(1)</sup> garanti les trois premières années, quelle que soit l'évolution de l'Indice.

### MÉCANISMES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (ANNÉES 4 À 9)

Aux 6 Dates d'Observation Annuelle<sup>(2)</sup>, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son Niveau Initial<sup>(3)</sup>. Si à une Date d'Observation Annuelle<sup>(2)</sup>, l'Indice clôture en baisse jusqu'à 10% par rapport à son Niveau Initial<sup>(3)</sup>, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé, l'investisseur reçoit :

**LE CAPITAL INITIAL<sup>(1)</sup>**  
**+**  
**UN GAIN DE 6,5%<sup>(1)</sup> PAR ANNÉE ÉCOULÉE**  
**DEPUIS LA FIN DE L'ANNÉE 3 (09 novembre 2026).**  
**TRA<sup>(1)</sup> MAXIMUM : 6,45%<sup>(4)</sup>**

Sinon, si à l'une de ces dates, l'Indice clôture en baisse de plus de 10% par rapport à son Niveau Initial<sup>(3)</sup> :

**LE PRODUIT CONTINUE.**

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNÉE 10)

En l'absence de remboursement anticipé automatique, à la Date d'Observation Finale, le 07 novembre 2033, on observe le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial<sup>(3)</sup>.

CAS FAVORABLE	CAS MÉDIAN	CAS DÉFAVORABLE
Si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 10% par rapport à son Niveau Initial <sup>(3)</sup> , l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance, le 14 novembre 2033 :	Si l'Indice clôture en baisse de plus de 10% mais que cette baisse n'excède pas 50% par rapport à son Niveau Initial <sup>(3)</sup> , l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance, le 14 novembre 2033 :	Si l'Indice clôture en baisse de plus de 50% par rapport à son Niveau Initial <sup>(3)</sup> , l'investisseur subit une perte en capital et reçoit, à la Date d'Échéance, le 14 novembre 2033 :
<b>SON CAPITAL INITIAL<sup>(1)</sup> MAJORÉ D'UN GAIN DE 45,5%<sup>(1)</sup></b>	<b>LE CAPITAL INITIAL<sup>(1)</sup></b>	<b>SON CAPITAL INITIAL<sup>(1)</sup> DIMINUÉ DE LA BAISSÉ DE L'INDICE</b>
Soit un gain de 6,5% <sup>(1)</sup> par année écoulee depuis la fin de la troisième année (09 novembre 2026). <b>TRA<sup>(1)</sup> : 5,81%</b>	<b>TRA<sup>(1)</sup> : 2,08%</b>	Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice. Cette perte en capital peut être partielle, ou totale.

<sup>(1)</sup> Les gains, montants de remboursement et Taux de Rendement Annuel (TRA) Brut présentés sont hors commission de souscription et hors droits de garde liés au compte titres et hors frais d'entrée et frais de gestion liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, hors défaut de paiement, faillite de l'Émetteur.

<sup>(2)</sup> Le détail des dates figure en page 10 de la présente brochure.

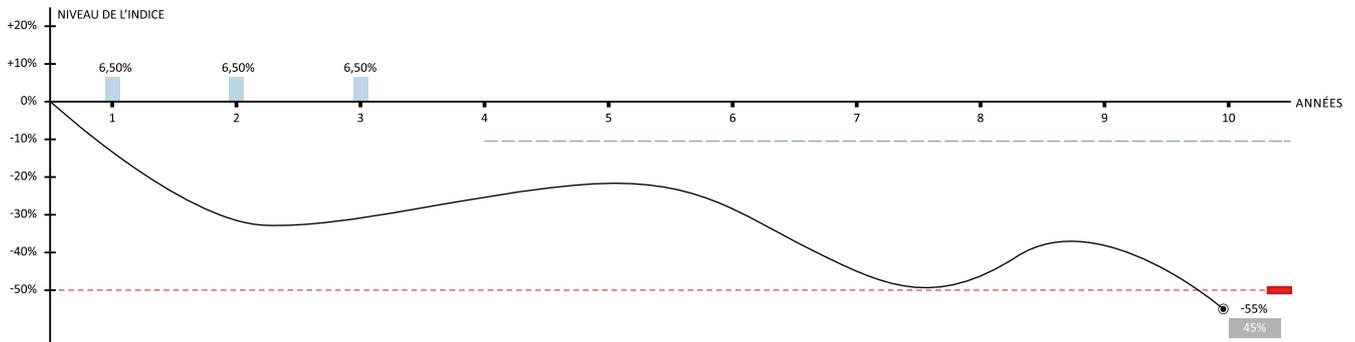
<sup>(3)</sup> Cours de clôture de l'Indice le 07 novembre 2023.

<sup>(4)</sup> Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain total de 6,5%<sup>(1)</sup> à la 1ère Date de Remboursement Anticipé Automatique le 15 novembre 2027.

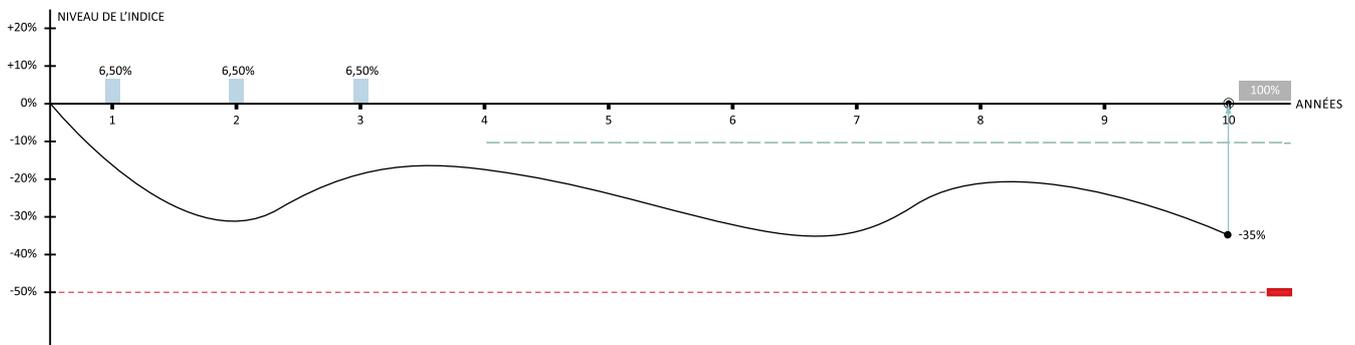
# ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

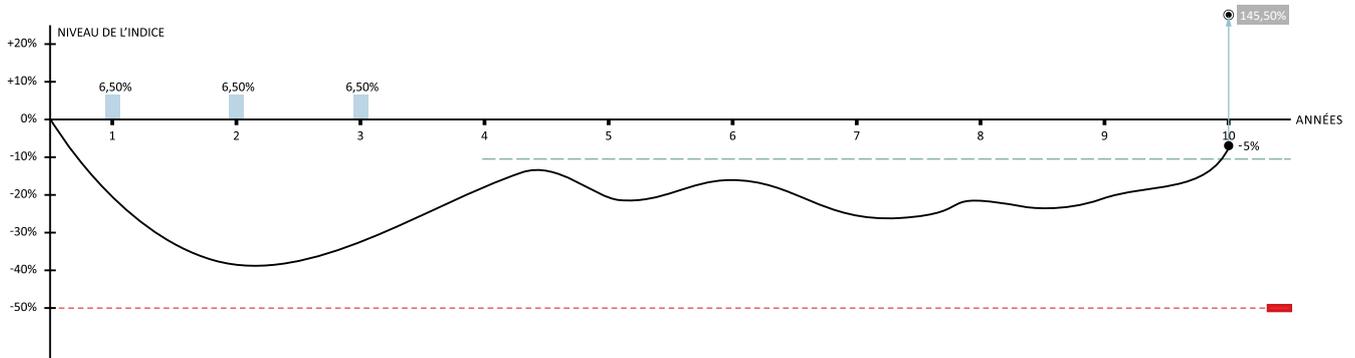
## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE À LA DATE D'OBSERVATION FINALE<sup>(1)</sup> (SUPÉRIEURE À 50%)



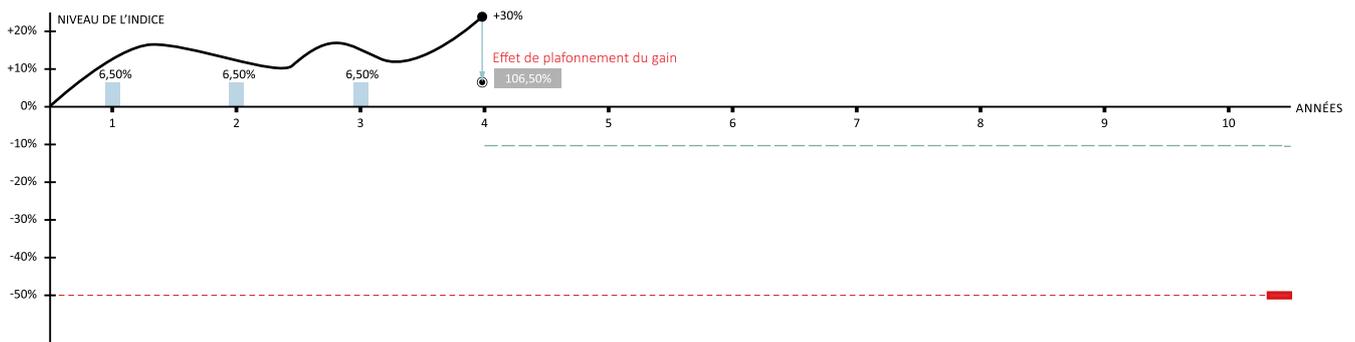
## SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE (COMPRIS ENTRE 10% ET 50%)



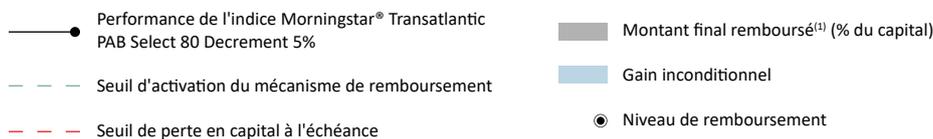
## SCÉNARIO FAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE INFÉRIEURE À 10% À LA DATE D'OBSERVATION FINALE (OU HAUSSE)



## SCÉNARIO AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DE L'INDICE À LA 1<sup>ÈRE</sup> DATE D'OBSERVATION ANNUELLE<sup>(1)</sup>



<sup>(1)</sup>Le détail des dates figure en page 10 de la présente brochure.



### SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE À LA DATE D'OBSERVATION FINALE<sup>(1)</sup> (SUPÉRIEURE À 50%)

- Versement d'un coupon inconditionnel de 6,50% en années 1, 2 et 3.
- De l'année 4 à 9, à chaque Date d'Observation Annuelle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en baisse de plus de 10% par rapport à son Niveau Initial<sup>(2)</sup> (seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain). Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le produit continue.
- À la Date d'Observation Finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en baisse de 55% par rapport à son Niveau Initial<sup>(2)</sup> (ainsi le niveau de l'Indice se situe à 45% de son Niveau Initial<sup>(2)</sup>) : l'investisseur subit une perte en capital équivalente à la baisse finale de l'Indice depuis la Date d'Observation Initiale<sup>(1)</sup> soit un remboursement final à 45% du capital initial<sup>(3)</sup>.

**Remboursement final : 45% du capital initial<sup>(3)</sup>**

**TRA<sup>(3)</sup> : -5,35% (contre -7,65%<sup>(4)</sup> pour l'Indice)**

**Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en baisse de plus de 10% par rapport à son Niveau Initial<sup>(2)</sup> à toutes les Dates d'Observation Annuelle<sup>(1)</sup> et subirait une baisse de l'intégralité de sa valeur à la Date d'Observation Finale<sup>(1)</sup>, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.**

### SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE À LA DATE D'OBSERVATION FINALE<sup>(1)</sup> (COMPRIS ENTRE 10% ET 50%)

- Versement d'un coupon inconditionnel de 6,50% en années 1, 2 et 3.
- De l'année 4 à 9, à chaque Date d'Observation Annuelle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en baisse de plus de 10% par rapport à son Niveau Initial<sup>(2)</sup> (seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain). Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le produit continue.
- À la Date d'Observation Finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en baisse de 35% par rapport à son Niveau Initial<sup>(2)</sup> (ainsi le niveau de l'Indice se situe à 65% de son Niveau Initial<sup>(2)</sup>) : l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial<sup>(3)</sup>. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse de l'Indice à l'échéance.

**Remboursement final : Intégralité du capital initial<sup>(3)</sup>**

**TRA<sup>(3)</sup> : 2,08% (contre -4,20%<sup>(4)</sup> pour l'Indice)**

### SCÉNARIO FAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE INFÉRIEURE À 10% À LA DATE D'OBSERVATION FINALE<sup>(1)</sup> (OU HAUSSE)

- Versement d'un coupon inconditionnel de 6,50% en années 1, 2 et 3.
- De l'année 4 à 9, à chaque Date d'Observation Annuelle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en baisse de plus de 10% par rapport à son Niveau Initial<sup>(2)</sup> (seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain). Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le produit continue.
- À la Date d'Observation Finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en baisse de 5% par rapport à son Niveau Initial<sup>(2)</sup> (ainsi le niveau de l'Indice se situe à 95% de son Niveau Initial<sup>(2)</sup>) soit au-dessus du seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain : l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial<sup>(3)</sup> assorti d'un gain de 45,5%<sup>(3)</sup> (soit un gain de 6,5%<sup>(3)</sup> par année écoulée depuis la fin de la troisième année, le 09 novembre 2026).

**Remboursement final : Intégralité du capital initial<sup>(3)</sup> + un gain de 45,5%<sup>(3)</sup> (soit un gain de 6,5%<sup>(3)</sup> par année écoulée depuis la fin de la troisième année, le 09 novembre 2026).**

**TRA<sup>(3)</sup> : 5,81% (contre -0,51%<sup>(4)</sup> pour l'Indice)**

### SCÉNARIO AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DE L'INDICE À LA 1ÈRE DATE D'OBSERVATION ANNUELLE<sup>(1)</sup>

- Versement d'un coupon inconditionnel de 6,50% en années 1, 2 et 3.
- À la 1ère Date d'Observation Annuelle<sup>(1)</sup>, en année 4, l'Indice clôture en hausse de 30% par rapport à son Niveau Initial<sup>(2)</sup>, le mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et l'investisseur reçoit son capital initial<sup>(3)</sup> assorti d'un gain de 6,5%<sup>(3)</sup> (soit un gain de 6,5%<sup>(3)</sup> par année écoulée depuis la fin de la troisième année, le 09 novembre 2026). Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain), il reçoit un gain de 6,5%<sup>(3)</sup> contre 30% pour un investissement direct sur l'indice.

**Remboursement final : Intégralité du capital initial<sup>(3)</sup> + un gain de 6,5%<sup>(3)</sup> (soit un gain de 6,5%<sup>(3)</sup> par année écoulée depuis la fin de la troisième année, le 09 novembre 2026).**

**TRA<sup>(3)</sup> : 6,45% (contre 6,73%<sup>(4)</sup> pour l'Indice)**

<sup>(1)</sup>Le détail des dates figure en page 10 de la présente brochure.

<sup>(2)</sup>Cours de clôture de l'Indice le 07 novembre 2023.

<sup>(3)</sup>Les gains, montants de remboursement et Taux de Rendement Annuel (TRA) Brut présentés sont hors commission de souscription et hors droits de garde liés au compte titres et hors frais d'entrée et frais de gestion liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, hors défaut de paiement, faillite de l'Émetteur.

<sup>(4)</sup>Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% et sans frais.

# PRÉSENTATION DE L'INDICE

L'indice **Morningstar® Transatlantic Paris Aligned Benchmark select 80 Decrement 5%** a été lancé le 15 février 2023. Son objectif est de refléter la performance des entreprises Mid et large cap de la zone euro et des États-Unis en respectant les trajectoires compatibles avec la décarbonation de l'économie voulue par l'accord de Paris. Le poids de la zone euro représente 70% du poids global et celui des États-Unis 30%.

Pour résumer, les caractéristiques de l'indice Morningstar® Transatlantic PAB Select 80 Decrement 5% sont :

- L'Indice est calculé par Morningstar, l'un des principaux fournisseurs d'indices de marché ;
- Parmi l'univers de départ sont exclues les entreprises impliquées dans les armes controversées, la production de tabac, l'extraction de charbon thermique, les combustibles fossiles non conventionnels (sable bitumeux, gaz de schiste, extraction et exploration de pétrole et de gaz en arctique), les entreprises ayant une note de controverse sévère selon Sustainalytics, et violant les principes du United Nations Global Compact ;
- Les 80 meilleures entreprises en termes de capitalisation boursière et ayant l'intensité carbone la plus faible sont sélectionnées ;
- La pondération des composants est proportionnelle à la capitalisation boursière ajustée selon le score d'intensité carbone de chacune des actions ;
- La composition de l'Indice est revue semestriellement, aux mois de juin et décembre ;
- L'indice doit avoir une intensité carbone au minimum inférieure à 50% de l'intensité carbone de l'indice de référence ;
- Une réduction moyenne minimale de 7% de l'intensité carbone par an.

L'Indice est calculé **en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5% par an**. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour information, le niveau de dividendes nets distribués par la sélection de l'indice Morningstar® Transatlantic PAB Select 80 est de 1,74% en 2022 contre un prélèvement forfaitaire de 5% pour l'indice Morningstar® Transatlantic PAB Select 80 Decrement 5% (source : Bloomberg).

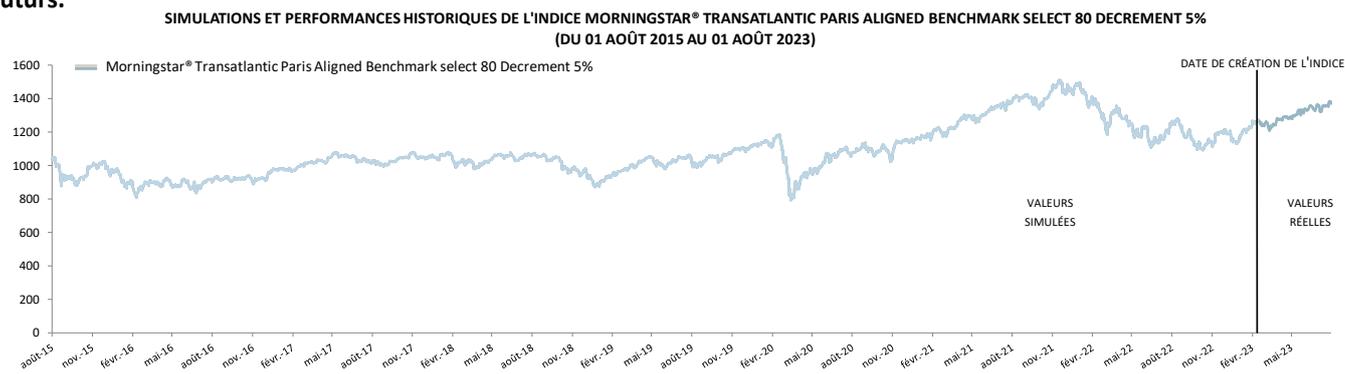
Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site :

<https://indexes.morningstar.com/indexes/details/morningstar-transatlantic-paris-aligned-benchmark-select-80-F50000HV68?currency=EUR&variant=NR%20Decrement%205%25&tab=overview>

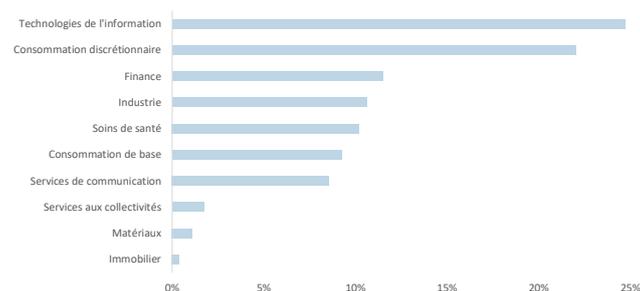
Afin d'éviter un doute quelconque, il est entendu que l'Agent de calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur ce site pour effectuer les calculs relatifs à l'Indice ou aux titres de créance. Les entités de Crédit Mutuel Arkéa ne pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou omissions concernant les informations présentes sur ce site internet.

## ÉVOLUTION DE L'INDICE MORNINGSTAR® TRANSATLANTIC PARIS ALIGNED BENCHMARK SELECT 80 DECREMENT 5%

L'indice Morningstar® Transatlantic Paris Aligned Benchmark Select 80 Decrement 5% est un indice créé depuis le 15 février 2023. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.



## COMPOSITION DE L'INDICE MORNINGSTAR® TRANSATLANTIC PARIS ALIGNED BENCHMARK SELECT 80 DECREMENT 5%



L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que Trajectoire Territoire Octobre 2023 n'est pas investi dans les actions des sociétés listées ci-dessus.

# INFORMATIONS SUR L'OBLIGATION VERTE

Les différentes entités du groupe Crédit Mutuel Arkéa contribuent de façon positive aux enjeux sociétaux, sociaux et environnementaux. Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est ainsi engagé dans le développement de produits et services pour garantir à ses clients que leur argent est géré de façon responsable, tout en leur donnant encore plus de sens en développant l'impact positif. L'offre Trajectoire Territoire Octobre 2023, obligation verte, s'inscrit dans cette démarche et permet aux épargnants de s'engager en faveur du climat et de la transition énergétique.

## QU'EST CE QUE L'OBLIGATION VERTE ?

Une obligation verte est un emprunt émis sur le marché auprès d'investisseurs, pour permettre à une institution de financer des projets ayant un impact environnemental positif et contribuant à la transition écologique.

Les projets sont sélectionnés en fonction de critères d'éligibilité et de méthodologie définis par Crédit Mutuel Arkéa en tant qu'émetteur, dans le cadre d'une documentation spécifique (« Green, Social and Sustainability Bond framework » pour Crédit Mutuel Arkéa).

Le « Green, Social and Sustainability Bond framework » est établi selon les lignes directrices des Green Bond Principles, Social Bond Principles et Sustainability Bond Guidelines de l'ICMA (International Capital Market Association), préconisant la transparence sur :

- l'utilisation des fonds
- le processus de sélection et d'évaluation des projets
- la gestion des fonds
- le reporting

## ENGAGEMENTS ET PRINCIPES DE TRAJECTOIRE TERRITOIRE OCTOBRE 2023

Trajectoire Territoire Octobre 2023, émis par Crédit Mutuel Arkéa, est destiné à financer ou refinancer des prêts pour (i) l'acquisition, le développement, l'exploitation ou la maintenance d'activités d'énergies renouvelables, incluant les parcs éoliens, les installations photovoltaïques, de biomasse et de géothermie ayant pour objectif de contribuer à l'atténuation du changement climatique et dont l'impact environnemental est de réduire les émissions de gaz à effet de serre ou (ii) dont l'objectif et l'impact environnemental sont décrits dans le « Green, Social and Sustainability Bond framework ».

**Critères d'éligibilité :** Projets relatifs aux énergies renouvelables définis par Crédit Mutuel Arkéa incluant des projets : existants, ou futurs d'acquisition, de développement, d'exploitation ou de maintenance.

**Traçabilité des fonds levés :** Processus en place garantissant que les fonds levés ne financent que des projets éligibles. Contrôle externe effectué par un auditeur indépendant.

### Exemples de projets éligibles :

- Éolien on shore/off shore
- Station solaire photovoltaïque

### Méthodologie de sélection :

- Respect des exigences environnementales définies par le framework.
- Critères d'éligibilité et d'exclusion du framework validés par une agence indépendante de notation extra-financière (VigeoEiris).
- Vérification par un auditeur indépendant de la conformité des prêts sélectionnés aux critères d'éligibilité définis par le framework.

### Transparence :

Publication d'un reporting annuel à l'adresse [https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/c\\_37851/fr/green-social-bonds](https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/c_37851/fr/green-social-bonds) permettant un suivi de l'allocation des fonds aux différents types de projets financés

# CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

<b>Instrument Financier</b>	Titre de créance complexe de droit français présentant <b>un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance</b> , émis dans le cadre du Prospectus de Base de l'Émetteur daté du 14 novembre 2022 et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° <b>22-445</b> et des Conditions Définitives de l'émission.
<b>Émetteur</b>	Crédit Mutuel Arkéa (Moody's: Aa3 au 30 juillet 2021 / Fitch : A au 09 décembre 2021). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni un argument de souscription du produit.
<b>Période de commercialisation</b>	du 11 septembre au 28 octobre 2023
<b>Devise</b>	Euro (€)
<b>Code ISIN</b>	FR001400JF57
<b>Valeur Nominale</b>	1 000 EUR
<b>Durée d'investissement conseillée</b>	10 ans maximum
<b>Sous-jacent</b>	Indice Morningstar® Transatlantic PAB Select 80 Decrement 5% (Ticker Bloomberg : MSTP85NE Index), calculé dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an.
<b>Prix d'émission</b>	100 % de la Valeur Nominale
<b>Date de Constatation Initiale</b>	07 novembre 2023
<b>Date de paiement des coupons inconditionnels</b>	14 novembre 2024, 14 novembre 2025 et 16 novembre 2026
<b>Dates de Constatation Annuelle</b>	08 novembre 2027, 07 novembre 2028, 07 novembre 2029, 07 novembre 2030, 07 novembre 2031, 08 novembre 2032
<b>Dates de Remboursement Automatique Anticipé</b>	15 novembre 2027, 14 novembre 2028, 14 novembre 2029, 14 novembre 2030, 14 novembre 2031, 15 novembre 2032
<b>Date de Constatation Finale</b>	07 novembre 2033
<b>Date d'émission et de Règlement</b>	11 septembre 2023
<b>Date d'échéance</b>	14 novembre 2033, en l'absence de remboursement automatique anticipé
<b>Niveau Initial</b>	Cours de clôture de l'Indice le 07 novembre 2023
<b>Marché secondaire</b>	Crédit Mutuel Arkéa s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1% au cours de vente.
<b>Périodicité et Publication de valorisation</b>	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse suivant. Un jour de Négociation est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Indice est publié. La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur Six Telekurs.
<b>Double valorisation</b>	Une double valorisation est établie par IHS Markit sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de l'émetteur.
<b>Liquidité</b>	Quotidienne
<b>Agent de calcul</b>	La valorisation du titre de créance est calculée par Crédit Mutuel Arkéa.
<b>Intérêt des personnes physiques ou morales pouvant influencer sensiblement sur l'offre</b>	L'émission et la valorisation sont assurées par Crédit Mutuel Arkéa et la distribution se fait par l'intermédiaire d'entités appartenant au Groupe Crédit Mutuel Arkéa qui perçoivent notamment des commissions au titre des placements réalisés. Ces éléments peuvent générer des risques de conflits d'intérêts.
<b>Règlement/Livraison</b>	Euroclear France
<b>Place de cotation des Instruments Financiers</b>	Euronext Paris
<b>Commissions de distribution</b>	La commission de distribution pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 1% TTC du nominal des titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
<b>Cadre de distribution</b>	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation, comptes titres
<b>Droit applicable</b>	Droit Français

# AVERTISSEMENTS

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant la documentation juridique des titres de créance qui est composée : (a) du Prospectus de Base en date du 14 novembre 2022 et approuvé par l'AMF sous le n°22-445, (b) le cas échéant, de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'émission.

- Prospectus de Base :

<https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2022-11/programmestructuresnovembre2022.pdf>

- Conditions définitives :

<https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2023-09/conditionsdefinitivestrajectoireterritoireoctobre2023.pdf>

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Crédit Mutuel Arkéa qui commercialise le titre de créance Trajectoire Territoire Octobre 2023. Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription du titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. L'attention de l'investisseur est attirée sur le point que le produit n'est pas simple et qu'il peut être difficile à comprendre. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base afin notamment de prendre pleinement connaissance des risques potentiels. Étant entendu que l'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur le produit. Les informations figurant dans le Prospectus de Base sont complètes, cohérentes et compréhensibles. **Trajectoire Territoire Octobre 2023 présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.** L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction et à ses préférences en matière de durabilité. A ce titre, il est vivement recommandé qu'il entre en relation avec un conseiller financier. L'investisseur est également invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Crédit Mutuel Arkéa à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Trajectoire Territoire Octobre 2023 est (i) éligible pour une souscription en comptes titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le "Contrat"). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. L'assureur d'une part, l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

**L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait que le 3 mai 2023, le Conseil d'administration de la CNCM a voté à l'unanimité de ses membres (représentant les 19 fédérations, les salariés et les administrateurs indépendants), un protocole d'accord politique pour un Crédit Mutuel uni et pluriel. Il faisait suite aux Conseils d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et des fédérations de Bretagne et du Sud-Ouest, réunis le 2 mai ayant également voté ce protocole à l'unanimité. Cet accord consolide un mode de fonctionnement qui préserve l'originalité et la force du modèle coopératif et mutualiste du Crédit Mutuel, fondé sur l'unité, la solidarité et la subsidiarité, respectueux à la fois des pouvoirs prudeniels de l'organe central et de l'autonomie des fédérations et des groupes régionaux. Ainsi, Crédit Mutuel Arkéa a officiellement approuvé son maintien et celui de ses fédérations au sein du Crédit Mutuel, et a mis un terme au projet de désaffiliation engagé en avril 2018. Le Crédit Mutuel Arkéa continuera à œuvrer avec engagement et vigilance pour maintenir dans la durée cette autonomie stratégique.**

Différence entre les titres de créances et les dépôts bancaires garantis, en termes de rendement, risque et liquidité : Avant l'acquisition de titres de créances, les investisseurs doivent prendre note qu'il existe un certain nombre de différences importantes entre les titres de créances et les dépôts bancaires, en ce compris sans limitation :

- les créances relatives aux titres de créances se situent à un rang inférieur à celui des créances au titre des "dépôts garantis" (à savoir les dépôts inférieurs au seuil de 100.000 euros qui bénéficient de la protection du système de garantie des dépôts résultant de la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014) ;
- de manière générale, les dépôts à vue seront plus liquides que des instruments financiers tels que les titres de créances ; et
- généralement, les titres de créances bénéficieront d'un rendement plus élevé que les dépôts garantis libellés dans la même devise et ayant une maturité similaire. Le rendement plus élevé résulte généralement d'un risque plus élevé associé aux titres de créances.

Restrictions de vente : ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à toute personne qui souhaite investir dans ce produit de s'assurer qu'elle est autorisée à investir dans ce produit. Ce produit n'est pas destiné à être distribué aux investisseurs non professionnels au Royaume Uni ou à être distribué aux États-Unis et/ou à des US Persons (au sens défini dans la Régulation S) ou dans des États où la commercialisation des titres n'est pas autorisée. Le présent Document n'est pas et ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié.

Le distributeur peut percevoir une commission.

**INFORMATIONS IMPORTANTES** : Le Prospectus de Base relatif à l'émission des Instruments Financiers a été approuvé en date du 14/11/2022 par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") sous le numéro 22-445 et est disponible sur les sites de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de l'Émetteur ([www.cm-arkea.com](http://www.cm-arkea.com)). Étant entendu que l'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur le produit. Crédit Mutuel Arkéa informe les investisseurs qu'un supplément au Prospectus de Base peut être publié a posteriori pendant la période de commercialisation. Les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication d'un supplément au Prospectus de Base auront le droit de retirer leur acceptation pendant une période de trois jours ouvrables après la publication du supplément précité. Les intermédiaires financiers aideront les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du potentiel supplément et qui le souhaitent à exercer leur droit de retirer leur acceptation. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Crédit Mutuel Arkéa est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en France en qualité de Banque- prestataire de services d'investissements. Crédit Mutuel Arkéa est réglementé par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Crédit Mutuel Arkéa est supervisé par la Banque centrale européenne.

**AVERTISSEMENT DE L'INDICE** : Morningstar® Transatlantic Paris Aligned Benchmark Select 80 Decrement 5% est une marque de services ou une marque déposée par Morningstar, Inc. dont l'utilisation par Crédit Mutuel Arkéa a été accordée par un contrat de licence. Trajectoire Territoire Octobre 2023 n'est ni parrainé, ni approuvé, ni vendu, ni promu par Morningstar, Inc. et/ou ses affiliés (pris ensemble, les "Entités Morningstar"). Les Entités Morningstar ne font aucune déclaration ni ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, aux détenteurs de Trajectoire Territoire Octobre 2023 ou tout public concernant l'opportunité d'investir dans les produits de Crédit Mutuel Arkéa ou dans Trajectoire Territoire Octobre 2023 en particulier, et dans la capacité de Trajectoire Territoire Octobre 2023 de suivre les performances du marché actions de la zone euro et des États-Unis.

Les entités Morningstar déclinent toute responsabilité concernant l'exactitude, l'exhaustivité et/ou l'opportunité de Trajectoire Territoire Octobre 2023 ou de toute donnée incluse dans ce produit et les entités Morningstar ne peuvent être tenues responsables pour toute erreur, omission ou interruption de l'indice."



### CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

SA coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances.

#### Siège social :

1, rue Louis Lichou  
29480 LE RELECQ-KERHUON

Siren 775 577 018 RCS Brest.  
Orias 07 025 585

Crédits photos : pexels.com



Crédit Mutuel  
**ARKEA**